



Chères Asseventoises, Chers Asseventois,

Le budget 2019 a été voté.

Il n'y aura pas d'augmentation des taxes locales dont les taux restent constants :

taxe d'habitation :	14,05
taxe foncière bâti :	10,88
taxe foncière non bâti :	62,24

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 2.095.303 euros.

Il reflète nos priorités :

- la réduction de nos dépenses
- l'éducation de nos enfants
- le soutien à la vie associative
- la solidarité envers les plus démunis
- le maintien d'un environnement de qualité s'inscrivant dans une démarche de développement durable (politique zéro phyto, installation d'une citerne de 30.000 litres pour récupérer les eaux de pluie)
- l'entretien et le fonctionnement de notre important patrimoine immobilier

La section d'investissement affiche 709.696 euros de nouvelles dépenses. Le poste le plus important concerne la réhabilitation énergétique de l'école primaire. Les travaux ont démarré en début d'année et le planning est respecté. Il s'agit bien sûr d'un chantier complexe qui se déroule en site occupé, où toutes les mesures doivent être prises pour assurer la sécurité des enfants et des enseignants. Certains gros travaux se déroulent, à cet effet, durant les périodes de vacances scolaires.

Il faut noter que le nouveau circuit d'accès à l'école fonctionne dans de bonnes conditions. Merci à l'association des parents d'élèves et aux enseignants pour leur collaboration dans la mise en place de ce nouveau circuit.

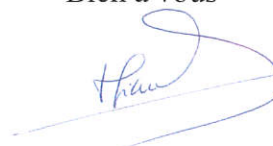
On note également dans les investissements la réfection du petit terrain de football qui en a bien besoin.

Vous aurez, comme de coutume, une présentation complète et détaillée de ce budget qui sera réalisée par Marjorie MAHIEUX, adjointe aux finances. Cependant, en attendant, tous les documents budgétaires peuvent être consultés en Mairie.

Pour ma part, j'ai voulu relever les chapitres les plus importants qui ont caractérisé ce budget.

J'en terminerai, en vous disant que ce budget 2019 a été voté à l'unanimité par une équipe municipale soudée, motivée et efficace.

Bien à vous



INSCRIPTIONS CENTRES DE LOISIRS



Les accueils de loisirs fonctionneront cette année du 08 juillet au 02 août 2019.
Hormis les enfants de nos écoles pour lesquels les dossiers seront distribués en classe, les feuillets d'inscription seront à retirer en Mairie à compter du **13 Mai**.

Tous les documents devront être rendus au secrétariat de la Mairie pour le 29 MAI dernier délai.

INSCRIPTIONS « OPERATION LOISIRS JEUNES »



Cette année, cette opération commencera le 08 juillet 2019 et s'étalera sur tout le mois de juillet. Les jeunes gens, nés entre le 1er juillet 2000 et le 31 juillet 2004, intéressés pour participer à cette opération sont invités à retirer un dossier en mairie à partir du **13 Mai** contre présentation de leur carte d'identité.

Les dossiers seront rendus pour le 24 Mai dernier délai.



INFORMATION



A l'initiative de 2 collégiennes de la Commune, des boîtes seront mises à votre disposition au secrétariat de la Mairie, à l'école primaire, à la bibliothèque et à l'Agence Postale afin d'y déposer vos crayons usagés, les bâtons de colle et les blancs.

Tous ces objets seront ensuite recyclés et permettront la collecte de fonds au profit de l'association pour la sauvegarde des lémuriens de Madagascar.

Cette association a pour missions :

- D'aider à la scolarisation des enfants de Madagascar
- La protection des lémuriens et de leur habitat



Merci de votre collaboration

NOUVEAU



Installation de 2 distributeurs de produits frais :

- fruits et légumes
- Traiteur—plats cuisinés—charcuterie—viande

Route de Boussois près de la Place François Mitterrand
(parking de la Kiné)

Pour information

Il reste 2 parcelles de jardin communaux disponibles.
Pour toute information, merci de vous rapprocher de Mme Françoise Dumange, Adjointe aux Affaires Sociales.

Règlementation de l'usage de l'eau en vue de la préservation de la ressource en eau dans le Département du Nord (Arrêté Préfectoral du 09 avril 2019)



Mesures concernant les particuliers :

- l'utilisation de l'eau pour le lavage des véhicules est interdite hors des stations professionnelles
- L'arrosage des pelouses, des espaces verts privés, des jardins d'agrément, des jardins potagers est interdit de 9h à 19h
- Le remplissage des piscines privées à usage familial est interdit hormis celles dont la capacité est inférieure à 20 m³ et doivent être gérées dans un souci d'économie de la ressource.

Ce dispositif est applicable jusqu'au 30 juin 2019.

Le non respect de ces différentes mesures est puni d'une amende prévue pour les contraventions de 5^{ème} classe.

T R A V A U X



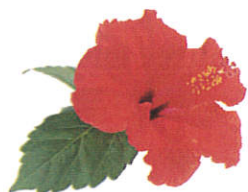
Réfection de la
Rue du
158^{ème} RI

Travaux Complexe Sportif et petit terrain de foot



Travaux de Réhabilitation de l'école primaire





CONCOURS MAISONS FLEURIES 2019



Si vous désirez participer au concours des maisons fleuries 2019, veuillez retourner le bulletin d'inscription ci-dessous en Mairie, dûment rempli, pour le **17 MAI 2019** au plus tard.

A la clôture des inscriptions, une « carte cadeau » d'une valeur de 20€ à valoir au rayon jardinerie du magasin AUCHAN Louvroil, sera remise à chaque candidat.

N.B. : Pour la notation, ne seront prises en compte que les plantes et fleurs naturelles. 2 passages seront effectués : l'un en Juin, le second en Septembre

Chaque participant se verra attribué un **BON D'ACHAT** et des fleurs lors de la cérémonie de remise des récompenses.



**MERCI DE VOTRE PARTICIPATION
ET BONNE CHANCE À VOUS**

Mme & Mr _____

Adresse : _____

(Désire(nt) participer au Concours des Maisons Fleuries 2019 dans la catégorie :

- Maisons avec façades, fenêtres ou terrains de MOINS de 20m²

- Maisons avec façades, fenêtres ou terrains de PLUS de 20m²

(Rayer la mention inutile)

Assevent, le _____

Signature

